FRC 4' 33511
Vidaillet
Case
FRC
26113

VŒU NATIONAL EXAUCÉ PAR L'ARRIVÉE DU GÉNÉREUX AMI DES FRANÇOIS,

Portant Reponſe à la Lettre que la Reine a écrite à la Nation Françoiſe.

A Verſailles, le 3 Août 1789.

VOUS voilà donc, cher & digne ami de LOUIS XVI & de toute la Nation Fançoiſe ; vous voilà enfin rendu auprès de notre bien-aimé Monarque ! Quelle joie, quelle douce ſatisfaction n'avez-vous pas dû répandre dans ſa Cour, qui portoit, depuis quelques jours, avec juſte raiſon, le deuil de votre abſence.

VOILA enfin les vœux de toute la Nation exaucés ; j'entends déjà tous les échos de la

A

THE NEWBERRY LIBRARY

France faire retentir dans les airs cette juſte renommée que vous avez ſi dignement acquiſe parmi nous : la Nation ne laiſſera jamais ignorer à la poſtérité l'étendue des bienfaits dont vous l'avez comblée, & que vous avez noblement augmenté, encore une fois, en vous rendant ſi vîte à ſes vœux; il lui ſera difficile, & même je crois impoſſible, de trouver des expreſſions dignes de vous offrir les témoignages de ſa juſte reconnoiſſance.

Depuis que nous avons le bonheur de vous connoître, nous avons, dans toutes les occaſions, ſoutenu, & avec toute l'énergie dont nous étions capables, qu'il n'y avoit en France qu'un homme qui méritât l'entière confiance de notre Souverain, nous n'avions pas beſoin de le nommer à ceux qui écoutoient pour faire connoître l'énigme, tous les auditeurs convenoient que c'étoit M. Necker; oui, c'eſt lui, diſons-nous, c'eſt le vrai ami du bien général, c'eſt le protecteur des pauvres, c'eſt le défenſeur de cette vérité qui,

malheureuſement, ſe trouve ſi ſouvent violée aux pieds du Trône par la noire perfidie.

C'EST un nouveau ſoleil, qui vient illuſtrer la France ; tous les François, prudens & ecclairés, ſauront reconnoître, par la chaleur de ſes rayons, que l'intérêt perſonnel ne l'a jamais dirigé, mais une ambition pure & ſincère de faire le bien commun, avec une ſageſſe auſſi naturelle qu'équitable, tenant toujours de ſa main droite la balance de la Juſtice, pour faire les portions avec autant d'égalité que d'impartialité ; telles ont toujours été ſes intentions en faveur du François.

TOUTE la Nation, notre ami Monſieur NECKER, avoit été pénétrée de votre départ inattendu, qui ne tarda pas à produire des juſtes allarmes, & un déſordre général dans toute la France ; l'horreur étoit le triſte appanage de toutes les Villes, & la déſolation celui des Campagnes; toutes ces frayeurs ſont, grace au Ciel, dans ce moment diſſipées, & nous touchons à l'inſtant de jouir du

bonheur général qui vous a occasionné des travaux si pénibles, mais aussi notre postérité en rendra-t-elle l'hommage à votre mémoire dans tous les siècles avenir.

Vous avez assuré à Louis XVI un Règne heureux, & aux François une douce liberté, qui fera sans cesse les délices des hommes sages & raisonnables, & resteront toujours occupés de n'en faire usage que pour la félicité de leur Souverain, & pour le bien général de la Nation.

Il nous semble, notre cher ami Monsieur Necker, qu'il manque quelque chose de bien essentiel au vœu de la Nation, pour que son bonheur soit dans sa perfection ; le Ciel nous a rendu dans sa clémence, notre Roi, notre père, qui nous avoit été ravi par des traîtres, plus furieux que des tygres ; ce bon père nous a fait l'honneur de revenir au milieu de ses enfans, pour nous donner des nouveaux témoignages de sa tendresse, il n'y avoit pas un seul parmi nous qui ne lui ait

témoigné par ſes larmes, & par de cris réitérés de vive le Roi, les tendres ſentimens de ſon amour pour notre Souverain, la joie pure & ſincère étoit peinte ſur toutes les figures qui aſſiſtèrent à cette auguſte cérémonie, les muets ſembloient réclamer, par des ſignes réitérés, leur parole, pour pouvoir participer aux acclamations générales qui retentiſſoient depuis le Château de Verſailles juſqu'à l'Hôtel de Ville de Paris.

Vous voyez bien qu'il manque à notre parfait bonheur cette mère qui, dans ſon aurore, nous avoit flattés de ſi belles eſpérances, mais que nous avons eu le malheur de voir ſe diſſiper par des conſeils erronés & par une inſigne perfidie, qui règnoit dans les cœurs féroces de ces indignes Compagnes, qu'elle écoutoit avec trop de complaiſance; ces furies, en abuſant de ſa bonne-foi, l'ont trahie, & ſubjuguée, je dirai plus, nous l'ont enlevée, ſans craindre, pas même reſpecter les juſtes châtimens dûs à leurs témérité.

C'EST la réunion de cette épouse que le Ciel a donnée à LOUIS XVI pour Compagne, & partager avec lui les honneurs de son Trône, qu'il nous manque ; si elle pouvoit connoître les véritables sentimens des François, elle sauroit apprécier qu'ils ont des cœurs aussi nobles que sincères, & que notre joie ne sauroit être plus complette qu'à l'instant où nous la verrons disposée à imiter le bon & précieux exemple de son auguste époux ; si elle suivoit ses traces avec sincérité, & qu'elle fut résolue d'effacer à jamais de son cœur les fausses impressions que la trahison & la perfidie de ses mauvais conseils y ont gravés, ce seroit alors qu'elle goûteroit les véritables douceurs de règner dans les cœurs des François, ce seroit alors qu'elle trouveroit parmi nous des sincères & zélés serviteurs pour la défense des intérêts d'une mère que non-seulement nous chéririons, mais encore que nous honorerions tous les instans de notre vie.

QU'ELLE vienne donc, cette Reine de

France, au ſein de ſes enfans ; qu'elle vienne leur donner des témoignages d'une tendre mère ; qu'elle vienne réunir ſes vœux avec les nôtres, elle s'aſſurera, par cette noble & généreuſe démarche, un Règne éclatant, paiſible & heureux, que nous tâcherons, s'il eſt poſſible, de rendre plus glorieux.

VOILA, notre bon & très-digne ami Monſieur NECKER, voilà les véritables vœux de toute la Nation Françoiſe ; ils réuniſſent le bonheur général, nous déſirons que vous le partagiez longues années avec nous, afin que nous ayons le tems de découvrir des nouvelles expreſſions, capables de vous faire connoître les droits que vous avez acquis dans nos ſentimens ; il n'en fut jamais de plus légitimes ni de plus étendus.

VIDAILLET, Hôtel Notre-Dame, rue du Champ-Fleury Saint-Honoré.

De l'Imp. de CAILLEAU, rue Galande, N°. 64.

579